

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 20 juin 2023 – 19H30

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Porreca Florence

Le Président ouvre la séance à 19h34 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	29
excusés	6
absents non excusés	0

Le Quorum étant atteint on peut siéger valablement.

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 6 décembre 2022
3. Démissions et admissions
4. Election du secrétaire du bureau du conseil
5. Assermentation
6. Elections du Président, Vice-Président, des scrutateurs et leurs suppléants
7. Election de la commission des finances
8. Election de la commission de gestion
9. Préavis municipal N°01/2023 Comptes 2022
10. Préavis municipal N°02/2023 Gestion 2022
11. Préavis municipal N°03/2023 Imposition 2024
12. Préavis municipal N° 04/2023 Création d'une zone réservée
13. Préavis municipal N° 05/2023 Prédit d'étude pour le PECC
14. Rapports des délégués
15. Communications de la Municipalité
16. Communications du bureau
17. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance 6 décembre 2023

Personne n'en demande la lecture.

Mme Anne Guisolan demande une correction P3 concernant le montant qui est erroné celui-ci est de 10 100 000.-chf

Le PV est accepté à la majorité, 1 abstention.

3. Démission :

Monsieur le Président nous fait part de la démission de la secrétaire du conseil communal Madame Florence Porreca à la fin juin 2023. Le Président donne lecture de sa lettre de démission.

Mme Porreca reste engagée au sein du conseil.

Monsieur le Président lit un mot de remerciement à la secrétaire et un bouquet de fleurs lui est remis.

4. Election d'un nouveau secrétaire :

Le Président propose la candidature au poste de secrétaire Madame Alexandra Wainwright et la présente en quelques mots.

Madame Wainwright est domiciliée à Gingins. Elle se partage entre un poste de secrétaire de direction dans un groupe horloger de luxe et du service de cohésion sociale dans une commune genevoise. Dans ce cadre de ses fonctions extra professionnelles, Madame office en qualité de secrétaire pour le Codir et le conseil intercommunal.

Mme Wainwright accepte la candidature.

Il n'y pas d'autre candidat et Mme Wainwright est élue tacitement par acclamation.

5. Assermentation :

Madame Wainwright élu pour le poste de secrétaire va être assermentée.

Le Président rappelle que Mme Wainwright ne faisant pas partie du conseil n'a ni le droit de vote, ni de prise de parole.

Le Président fait lecture de la promesse et à l'appel de son nom Mme Alexandra Wainwright lèvera la main droite et dira « je le promets » Mme Alexandra Wainwright lève la main droite et dit « je le promets ».

6. Elections du Président et Vice-Président, des scrutateurs et des suppléants :

M Claude Devalte actuellement Président se représente. Il n'y a pas d'autre candidat. M Claude Devalte est réélu tacitement par acclamation.

Mme Floriane Beetschen actuellement Vice-Présidente se représente. Il n'y a pas d'autre candidat. Mme Floriane Beetschen est réélu tacitement par acclamation.

M Stephan Dumartheray et Mme Charlotte Martin se représentent comme scrutateurs. Il n'y a pas d'autre candidat. M Stéphan Dumartheray et Mme Charlotte Martin sont réélus tacitement par acclamation.

Monsieur Marciano D'Amario se représente comme scrutateur suppléant.

Etant donné qu'il manque depuis l'an dernier un scrutateur suppléant M le Président propose la candidature de Mme Florence Porreca.

Il n'y a pas d'autre candidat et M Marciano D'Amario et Mme Florence Porreca sont élus. tacitement par acclamation.

7. Election de la commission des finances :

Les conseillers suivant se représentent :

Véronique Gunther,
Jasmine Jemora,
Joël Martin,
Marcellino Meleddu,
Corentin Joye.

Il n'y a pas d'autre candidat, et ils sont tous réélus tacitement par acclamation.

8. Election de la commission de gestion :

Les conseillers suivants se représentent :

Nicolas Gunther
Michelle Gavin
Anne Guisolan
Olivier Humbert
Roland Haenni

Il n'y pas d'autre candidat, et ils sont tous réélus tacitement par acclamation.

9. Préavis municipal n° 01/2023**Comptes 2022**

Personne n'en demande lecture.

La parole est donnée à M Nicolas Gunther, rapporteur de la commission de gestion, qui en lit les conclusions. La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté et de l'accepté.

M le Syndic Philippe Parmelin donne des informations complémentaires par rapport aux charges et les revenus. (PPT en pj)

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis et passe au vote. Pas d'avis contraire, pas d'abstention.
Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n° 02/2023**Gestion 2022**

Personne n'en demande lecture.

La parole est donnée à M Nicolas Gunther rapporteur de la commission de gestion. Qui en lit les conclusions.

La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis et passe au vote. Un avis contraire, pas d'abstention.
Le préavis est accepté à la majorité.

11. Préavis municipal n°03/2023

Avis d'imposition 2024

Personne n'en demande lecture.

La parole est donnée à Mme Gunther Véronique rapporteur de la commission des finances. Qui en lit les conclusions.

Le Président relit les conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote. Un avis contraire, pas d'abstention.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

12. Préavis n°04/2023 :

Création d'une zone communale conservée

Le Président passe la parole à Madame la Municipale Laurence Penel pour un complément d'information sur la zone réservée sur le domaine communal.

Le conseil a accepté la révision de la zone d'affectation en novembre 2022, les réserves constructibles doivent être adaptées à l'évolution de la population. Selon le plan directeur cantonal le taux de croissance de notre commune entre 2015 et 2036 est de +0,75%. Le plan permettra de traiter tous les propriétaires fonciers de manière égalitaire et de travailler sur le nouveau Pacom. Elle est valable 5 ans et prolongeable 3 ans.

Mme la Municipale présente via ppt toute la zone (Cf PJ).

Pendant cette période de zone réservée, certaines constructions sont autorisées : les dépendances de peu d'importance (les garages, les cabanons, les vérandas) les rénovations et les modifications du bâtiment existant sont acceptées. La surface habitable ne doit pas être augmentée de manière sur proportionnée. Des modifications comme des lucarnes sont acceptées. Des agrandissements de bâtiment existant peuvent être autorisés s'ils sont destinés à une augmentation de surface pour une activité professionnelle.

La commune a fait une demande préalable auprès du Canton pour cette zone réservée. Mme la Municipale lit un extrait du retour du Canton.

Concernant le calendrier, la Commune est dans les temps, la mise à l'enquête communale a duré du 7 mars au 5 avril. Il y a eu une opposition. En parallèle, la commune a envoyé au Canton le projet d'intention qui n'a eu aucune remarque. Une démarche participative a été aussi effectuée par le biais d'une brochure avec les comptes rendus et les réponses de la commune.

La parole est donnée à Mme Dorothée Prod'hom rapporteur de la commission de Pacom. Qui en lit les conclusions.

Mme Prod'hom demande que le vote se fasse à bulletin secret.

Le vote se déroulera à bulletin secret. La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M le Président rappelle que selon l'art 53 du règlement du Conseil Communal, si l'opposition émane d'une personne du conseil celle-ci ne peut pas voter. Vu que l'opposition vient de M Christophe Parmelin celui-ci est exclu du vote.

La secrétaire et la scrutatrice distribuent les bulletins pour le vote.

M le Président interrompt la séance afin d'effectuer le dépouillement.

La séance est interrompue pour le dépouillement du vote.

Résultats : 27 votants :

18 oui,

4 non,

5 abstentions

Le préavis est accepté à la majorité.

13. Préavis n°05/2023 : Crédit d'étude PECC

M le Président donne la parole à Mme la Municipale Laure Hauswirth. Mme la Municipale nous donne des informations sur le plan climatique. Le Canton a mis en place des modèles de plan subventionné afin d'encourager les communes à utiliser cet outil de planification.

Mme Hauswirth note que la commune concernant l'initiative populaire s'est positionnée positivement lors des votations le 18 juin pour la protection du climat. Ces plans vont devenir obligatoires suite à cette votation.

Certaines communes voisines ont été approchées pour faire des PECC intercommunaux, la commune de Luins a décidé de procéder d'une autre manière.

La parole est donnée à Mme Gunther Véronique rapporteur de la commission des finances. Qui en lit les conclusions personne en demande la lecture.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis.

M Cédric Chabloz demande une précision sur la durée du PECC 4 ans ou 10 ans.

M le Président répond qu'on suit les recommandations de la commission des finances.

Mme la Municipale Laure Hauswirth, reprend le libellé de la manière suivante : amortissement comptant sur 10 ans maximum de l'année suivant la finalisation du PECC, Mme la Municipale propose d'accepter le préavis tel présenté et la Municipalité prend note de la remarque de M Cédric Chabloz.

M Cédric Chabloz est satisfait de la réponse.

Le Président passe au vote : Pas d'avis contraire, 2 d'abstentions.

Le préavis est accepté à la majorité.

14. Communication des délégués :

Pour l'APEC, M Cédric Chabloz n'a pas de communication.

Pour SIDERE, M Cédric Chabloz nous communique qu'il ne devrait avoir de problème de limitation d'eau cet été.

Pour ENJEU, Mme Anne Guisolan nous lit son rapport (pj).

Pour le Conseil Intercommunal et Régional, M Christian Parmelin nous lit son rapport (en pj).

15. Communication de la Municipalité :

Le Président donne la parole à M le Syndic Philippe Parmelin, M le Synd nous informe de la fermeture de l'auberge.

Mme la Municipale Laurence Penel prend la parole et nous donne via un ppt des informations sur le gibier et sur la faune. Deux appareils ont été installés dans la forêt de Bursins. (ppt en pj). L'objectif étant de mieux connaître la population forestière de la commune, un des appareils a pu détecter la présence de plusieurs blaireaux, des renards, quelques cerfs et chevreuils sur la commune de Bursins. Certaines espèces posent problème pour le maintien du bon équilibre de la flore.

La deuxième caméra a été installée au Cerney, il y a peu de passage. Il y a beaucoup de cerfs et de sangliers. Les sangliers sont gênants par rapport à la biodiversité avec le retournement du sol. Beaucoup d'animaux étaient attirés par une clairière avec la présence d'un point d'eau. Le site est très attractif pour la faune. Les cerfs sont toujours aussi nombreux, les prédateurs sont de plus en plus nombreux également. En plaine, la densité de faune est faible et ne remet pas en cause la régénération des forêts. Des travaux forestiers peuvent être un appel d'air par l'utilisation de la clairières par des pic niqueurs.

Chaque année, 2 caméras sont mise en place sur 2 communes différentes, afin de suivre l'évolution de la faune d'année après année.

Le rapport complet peut être obtenu auprès de la greffe, Mme Agnés Chiovini.

Le 2 septembre, aura lieu une présentation en forêt en collaboration avec la commune de Gilly. Différents thèmes seront abordés comme l'impact climatique sur nos forêts et les dangers des chantiers forestiers, la commune communiquera à la population en temps voulu le programme.

Concernant la place de pic nique, les tables forestières sont en mauvais état et doivent être remplacées. C'est hors du budget prévu. Trois tables ont été commandées.

M le Président passe la parole à Mme la Municipale Laure Hauswirth.

Mme Laure Hauswirth Municipale, nous donne des informations sur une association qui vise à sensibiliser la population sur le monde astral. Dans la nuit du 12 au 13 août, il sera possible d'observer une pluie d'étoiles grâce à l'extinction des éclairages publics de la commune. Le 22 septembre, « la nuit est belle » du Grand Genève extinction de l'éclairage public autour de deux grands sujets « la sécurité des usagers la nuit » et « la santé à travers la notion de chronobiologie » avec une participation de 187 communes en 2022.

Mme Marinella Page prend la parole, concernant l'initiative pour la mobilité en collaboration avec le région de Nyon. Concernant le rallye vélo l'année passé, des boîtes à idées avaient été mis en place afin de connaître l'avis de la population sur les transports public, l'accessibilité .La région traite actuellement les réponses.

Mme la Municipale rappelle qu'il existe des avantages loisirs concernant les manifestations ,les musées et autres...à voir sur le site de la région.

La station en libre service donne la possibilité de louer un vélo pour 15.-chf au lieu de 29.-chf, au guichet auprès de la greffe Mme Agnés Chiovini.

La carte Explore pour les touristes afin de profiter des transports publics gratuitement et pouvoir visiter la région. Une offre Vaud loisir est une campagne afin de sensibiliser à la mobilité durable. L'enjeu est de proposer des offres attrayantes aux usagers afin de les encourager à se déplacer en transports publics dans le cadre de leurs loisirs.

L'obtention d'un carte journalière CFF sera simplifiée avec une centralisation sur un site internet pour obtenir un billet début janvier 2024. La commune pourra émettre également

des billets pour les personnes peu à l'aise avec internet, toutes les modalités seront disponible début 2024.

M le Président passe la parole à M le Municipal Francis Mondoux.

M Francis Mondoux nous fait part des deux contrôles sur la vitesse au sein de la commune. Un premier contrôle a eu lieu le 1 décembre à la Grand Rue, 406 véhicules ont été contrôlés et 0 véhicule dénoncé.

Le deuxième contrôle a eu lieu le 28 avril Route de l'Etraz, 635 véhicules contrôlés et 0 véhicule dénoncé. Il y a eu zéro infraction sur la commune.

M Marciano D'Amario demande à partir de quelle vitesse, il y a dénonciation.

M le Municipal n'a pas réussi à obtenir les données à ce sujet, mais il pense que les excès de vitesse 2,3 km ne sont pas répertoriés.

M le Président donne la parole à M le Syndic Philippe Parmelin.

M le Syndic Philippe Parmelin nous informe que la course des retraités aura lieu le 5 juillet.

M le Syndic remercie la boursière Mme Liliane Trombet qui a pris sa retraite et nous lit un message de remerciement pour tout le travail fournit toutes ces années au sein de la commune ainsi que pour son investissement. Un bouquet de fleur lui est remis.

M le Syndic Philippe Parmelin nous présente la nouvelle boursière Mme Salima Osmani depuis le 1 juin 2023.

16. communications du bureau :

Le Président donne les résultats des dernières votations.

Nombre de votants : 237 soit 48,84 % d'électeurs.

Concernant les objets fédéraux.

Objet 1 sur l'arrêté d'imposition : oui 61%

Objet 2 sur la protection du climat : oui 68%

Objet 3 sur la modification de la loi Covid : oui 68%

Concernant l'objet cantonal .

Objet sur l'initiative de protection du climat : oui 66%

Les votations du 26 novembre 2023 sont annulées.

Le 22 octobre aura lieu le premier tour des prochaines élections fédérales et le second tour le 12 novembre.

Le Président précise que lors des élections, un certain nombre de conseillers est nécessaire pour le dépouillement.

Les prochaines séances du conseil :

7 novembre 2023 à 19h30

12 décembre 2023 à 19h suivi d'un apéritif et repas.

M le Président fait un rappel aux conseillers sur la remise des rapports des commissions qui doivent être donné pendant le conseil avec toutes les signatures au Président ou à la secrétaire mais pas à la greffe.

17. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

Mme Gavin Michelle, demande s'il est possible d'envoyer le PV plus rapidement.
Le président en prend note et le PV sera envoyé plus rapidement.

Mme Beetschen demande des informations sur la fermeture de l'auberge, si un repreneur est prévu, si l'appartement va être reloué.

M le Syndic Philippe Parmelin, informe qu'actuellement t-il y a une procédure de justice. Cela fait 10 jours qu'elle a été fermée. M le Syndic ne sait pas quand la procédure sera levée. Il est difficile d'en dire plus actuellement au vu de la procédure.

Mme Beetschen demande confirmation sur le non acquittement du loyer.

M le Syndic, répond qu'une réduction de loyer avait été faite pour l'auberge et concernant celui de l'appartement celui-ci a toujours été acquitté.

Mme Anne Guisolan, rappelle que lors du dernier conseil il avait été dit que la commune viendrait apporter à chaque conseiller une bouteille de vin.

M le Président répond effectivement que chaque conseillers et conseillères recevra une bouteille en guise de cadeau d'anniversaire. Lors du prochain conseil au mois de novembre chaque conseillers et conseillères recevra sa bouteille pour l'année 2022 et lors du conseil du mois de décembre pour l'année 2023.

M Parmelin Christian, demande des infos sur la nouvelle station d'épuration et sur l'éventuel association avec d'autres communes.

Mme la Municipale Laurence Penel donne des informations à ce sujet, le plan d'affectation pour la nouvelle station d'épuration a été accepté, l'étude pour lequel le conseil a voté est en cours. Un prochain préavis sera présenté.

M Christian Parmelin demande s'il y a eu des recours.

Mme la Municipale Laurence Penel confirme que tout est passé.

M le Syndic Philippe Parmelin rajoute, au niveau de la péréquation qu'il s'agit de la facture sociale, au niveau du Canton et de la Confédération. Des informations suivront dès qu'il en saura un peu plus.

Mme Prod'hom Dorothée demande des informations concernant la fiche de présence lors de séance de commission.

M le Président précise, qu'une feuille doit être rempli et remise à la secrétaire.

Mme Prod'hom n'a pas reçu la feuille de présence, celle-ci lui sera envoyé par la secrétaire.

M le Président demande des informations sur le forage, ainsi que sur la remise en état de la route étant donné que le forage se situe sur la commune de Vinzel.

M le Syndic Philippe Parmelin prend la parole, et nous explique que l'eau n'est pas assez chaude, la foreuse a été démontée. Un étude est en cours afin d'utiliser l'eau avec une variante. Pour l'instant il n'y a pas d'information quand et comment la remise en état de la route sera faite.

La parole n'est plus demandée

La fin de séance à 21h05.

Bursins, le 30 juin 2023

Le Président

La Secrétaire

